





## Les sujets de séparation et dissociation comptables

sont-ils encore d'actualité pour le régulateur ?

SÉMINAIRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES DU CLUB DES RÉGULATEURS

Vendredi 29 septembre 2017 | 9h00-13h00 Espace One (1er étage)

http://chairgovreg.fondation-dauphine.fr























L'objectif de la séparation comptable est de pouvoir reconstituer les comptes de chaque activité comme s'il s'agissait d'activités autonomes. Il s'agit d'assurer les conditions d'un égal accès au marché lorsque domine un opérateur historique qui continue à exercer plusieurs activités — certaines sous monopole, certaines en concurrence — en s'assurant qu'aucun fonds public n'est transféré de l'une à l'autre. Ce principe s'est imposé dans toute régulation sectorielle tant pour garantir les conditions d'une concurrence équitable que justifier les tarifs et redevances des activités monopolistiques.

La fiction que représente la séparation comptable est forcément imparfaite et complexe à mettre en œuvre et nécessite des mises à jour régulières. La filialisation des activités selon leur statut, à l'image de ce qui a été réalisé pour le transport et la distribution électrique, permet en partie de simplifier l'exercice. Est-ce pour autant possible dans tous les secteurs et segments ? Par ailleurs, quid des synergies entre activités reposant parfois sur des actifs communs, et en tous les cas fortement complémentaires ? A contrario, les évolutions technologiques ne changent-elles pas la donne dans certains cas, soit parce que les fonctions de production évoluent, soit parce que le numérique ouvre la perspective d'une plus grande traçabilité et modularité ? Devant les difficultés de mise en œuvre d'une séparation comptable, de quels outils les régulateurs disposent-ils pour mener à bien leurs missions ?

L'objectif de ce séminaire fermé du club des régulateurs sera d'échanger sur les expériences et pratiques de régulateurs de différents secteurs.

## Programme

9:00-10:00 INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DES ENJEUX

Catherine GALANO | Consultante, Frontier Economics
Jean-Yves OLLIER | Conseiller d'Etat

10:00-10:15 Pause-café

10:15-11:45 EXPÉRIENCES ET PRATIQUES DES AUTORITÉS DE RÉGULATION SECTORIELLES

Isabelle DECHAVANNE | Directrice des affaires financières, ARAFER
Stéphane LHERMITTE | Directeur des affaires économiques et de la prospective, ARCEP
Julien VINCEROT | Chef du département finance, CRE

11:45-12:30 ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

12:30 *Déjeuner*